



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

divorce

Question écrite n° 107378

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet des statistiques dont il dispose liées à la garde alternée, selon que les enfants sont confiés au père ou à la mère, dans la Marne. Il le remercie de bien vouloir lui fournir cette donnée et son évolution depuis cinq ans.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, communique à l'honorable parlementaire que seules les données du TGI de Reims sont exploitables pour le département de la Marne et font apparaître un taux de garde alternée de 7,3 % (contre 10,8 % au niveau France entière), de 10,9 % pour la résidence chez le père (10,3 % FE), de 81,5 % chez la mère (78,3 % FE) et de 0,3 % chez un tiers (0,6 % FE). Seules les données de l'année 2005 sont disponibles sur ce sujet. >

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107378

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10769

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 359

Erratum de la réponse publiée le : 27 février 2007, page 2267